



Commune de Chaudeyrac

COMMUNE DE CHAUDEYRAC
DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE

AR_2023_05

PREFECTURE DE MENDE
Date de réception de l'AR: 31/01/2023
048-214800450-20230131-AR_2023_05-AR

Arrêté de circulation : Dérogation de tonnage permanente Pont de Boissanfeuilles

Le Maire de la commune de Chaudeyrac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-1, L2212-2,

Vu le Code la Route articles R411-8 et R411-25,

Vu le Code Pénal article R610-5,

Considérant l'interdiction de circulation des véhicules d'un poids supérieur à 3,5 tonnes sur le Pont de Boissanfeuilles,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toute les dispositions afin d'autoriser les véhicules du service publique,

ARRETE

Article 1 : Les véhicules de type Poids Lourds dont le PTC est supérieur 3,5 tonnes autorisés à circuler sur le Pont de Boissanfeuilles sont :

- Le service départemental d'incendie et de secours
- Le service communal de déneigement
- Le ramassage des Ordures Ménagères
- Les tracteurs agricoles

Article 2 : Cette dérogation implique, par les chauffeurs, de la plus grande prudence, compte tenu de l'étroitesse du Pont.

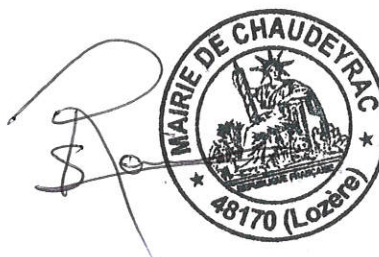
Article 3 : Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui concerne à :

- Monsieur le Commandant de Gendarmerie Nationale
- Monsieur le directeur du SDIS
- Monsieur le Préfet
- Les agents du service technique communal

Le 31/01/2023

Pour extrait certifié conforme



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.